

BLOG — POST

23/06/2026

Bertrand de Cordoue,
Conseiller, défense et armement

Les paramètres industriels d'une dissuasion nucléaire élargie



Il est aujourd'hui rare qu'un débat sur l'avenir de la défense européenne fasse l'impasse sur la question du nucléaire et de sa place dans l'architecture de sécurité que les Européens s'emploient à bâtir. Le concept de dissuasion nucléaire avancée introduit par le Président de la République française dans son discours du 2 mars 2026¹ est venu stimuler les réflexions à ce sujet.

La dissuasion nucléaire repose, on le sait, sur la combinaison de trois éléments qui, conjugués, concourent à sa crédibilité : une doctrine d'emploi, un pouvoir de décision unipersonnel et des armements parmi les plus avancés technologiquement. Au titre de ce 3ème pilier, il existe par conséquent une dimension industrielle constitutive de la dissuasion qui occupe une place importante dans l'économie de la défense et qui est potentiellement affectée par les bouleversements que connaît aujourd'hui ce secteur sous l'effet des séismes géopolitiques. Pour évaluer la réalité de cet impact, il faut prendre la mesure des moyens qui, directement ou indirectement, participent à la posture nucléaire, identifier ceux de ces moyens qui échappent en partie à un contrôle purement national et tenter d'anticiper les ruptures qui pourraient accroître encore ces dépendances. La proposition française d'élargissement de la dissuasion suggère que cet infléchissement se fasse dans un cadre européen.

I • Une panoplie étendue de moyens participant à la dissuasion :

Outre les armes atomiques proprement dites (les ogives nucléaires), la France dispose de 2 composantes capables d'acheminer ces armes : l'une balistique embarquée sur des sous-marins (les SNLE²), l'autre de missiles aéroportés (par des avions, pour certains sur porte-avions). De son côté, le Royaume-Uni ne possède que la composante sous-marine.

Les conditions d'emploi de ces 2 types de vecteurs sont assez différentes, leur combinaison contribuant à la crédibilité de la force de frappe. Leur mise en œuvre fait appel à des moyens critiques comme : les satellites de communication et les avions de patrouille maritime pour les SNLE ; les avions ravitailleurs et les porte-avions pour les missiles aéroportés ; des outils performants de renseignement optique et électronique dans les deux cas.

Certains de ces matériels, comme les ravitailleurs ou les satellites de communication, ont un emploi dual, nucléaire et conventionnel. Les entreprises qui les produisent ont cette double capacité de travailler avec les exigences de la dissuasion et celles, plus ouvertes, du conventionnel, voire du domaine civil. On sait par exemple qu'ArianeGroup est à la fois le maître d'œuvre des missiles nucléaires balistiques et des lanceurs Ariane, tirant partie des synergies technologiques entre ces deux types de fusées.

L'ensemble de ces outils représente une part significative des dépenses d'armement des pays qui les possèdent. La partie consacrée aux instruments de frappe proprement dits (têtes nucléaires et missiles) représente ainsi environ un quart du budget militaire d'équipement de la France en 2026. Si on ajoute les moyens d'emport et d'accompagnement (indispensables à la mise en œuvre des missiles), ce montant approche un tiers de ce budget. Il représente par conséquent **une part très importante de l'activité des entreprises françaises du secteur de la défense, impliquant les principaux maîtres d'œuvre et de nombreux sous-traitants.**

Cet investissement de la France dans la dissuasion est vu par certains comme la justification de dépenses moins significatives dans le domaine conventionnel sur lequel se mobilisent ses partenaires européens. **Il est aussi responsable des obstacles à la coopération sur des programmes majeurs comme le SCAF, dont l'abandon - du moins pour ce qui concerne l'aéronef piloté - est en partie imputable aux exigences françaises liées à la dissuasion** (l'avionneur français en faisant un argument pour réclamer l'entière maîtrise d'œuvre du programme...).

Mais ce descriptif succinct du contenu physique de la dissuasion montre en tout état de cause son imbrication dans un appareil industriel de défense qu'il irrigue technologiquement et ses dépendances relevant pour partie du champ conventionnel.

II • Le contrôle national des outils de la dissuasion n'est ni intégral, ni figé :

On observe en premier lieu que **certaines briques de l'arsenal dissuasif font l'objet d'une coopération internationale, créant une brèche dans le dogme de l'indépendance nationale dans ce domaine.** C'est par exemple le cas des ravitailleurs de la composante aéroportée, dérivés d'avions Airbus A330 assemblés en Espagne. Et il existe des composants ou des équipements qui proviennent par nécessité de sources étrangères (cas des catapultes d'origine américaines pour le porte-avions), sans parler de certains composants électroniques ou des matières premières indispensables à la production des armes. Mais ces dépendances n'affectent en réalité pas l'autonomie d'utilisation de ces dernières, condition cardinale de leur doctrine d'emploi.

La place occupée par des composants techniques de la dissuasion échappant à une stricte souveraineté nationale pourrait cependant s'accroître. C'est ce que suggèrent les concepts de dissuasion avancée et d'épaulement stratégique mis en avant dans le discours du Président Macron et faisant maintenant l'objet d'échanges avec certains partenaires européens. Il y est en effet question de **traiter en coopération des capacités jouant un rôle primordial dans la posture de dissuasion, comme l'alerte avancée, la défense aérienne élargie ou la frappe dans la profondeur.**

L'éventualité a également été évoquée d'un positionnement d'armes nucléaires françaises et de leurs porteurs (en pratique des aéronefs) dans d'autres États européens, contribuant à la sanctuarisation du territoire de ces derniers. Cela impliquerait de facto un partenariat dans le soutien opérationnel de ces engins et ouvrirait la porte à un principe de double clé³ (qui fragiliserait la nécessaire capacité de décision unipersonnelle quant à leur emploi).

Ces propositions ne sont pas que doctrinales : mises en œuvre, **elles auraient des conséquences sur la chaîne industrielle de la dissuasion française, l'obligeant à entrer davantage dans des coopérations européennes à la fois techniques et programmatiques.**

Cette réalité et ces perspectives montrent que, si une européanisation littérale de la dissuasion reste incompatible avec une doctrine d'emploi crédible, le partage de certains de ses éléments matériels avec les partenaires européens de la France semble incontournable et, à certains égards, souhaitable pour des raisons à la fois opérationnelles et budgétaires. C'est une démarche qui, **ouvrant la voie à un début de mutualisation des ressources consacrées à cet élément fondamental d'une défense européenne, aiderait à le préserver de dépendances vis-à-vis de pays tiers, notamment des États-Unis.**

III • Comme l'ensemble des armements, le pilier industriel de la dissuasion est confronté à des ruptures technico-opérationnelles majeures :

Sans entrer dans le débat doctrinal, il faut admettre que les conditions théoriques d'emploi de l'arme nucléaire sur le théâtre européen sont affectées par les bouleversements que connaît aujourd'hui la guerre conventionnelle. **Les conflits en cours et l'apparition des menaces hybrides (agressions ne faisant pas appel à la force armée) modifient de manière brutale et significative la perception d'une situation qui pourrait conduire à l'utilisation de l'arme atomique.** Même si l'incertitude fait partie de la grammaire de la dissuasion, la notion d'escalade - qui fonde celles de seuil de franchissement et d'ultime avertissement n'excluant pas un emploi en premier⁴ - devient plus complexe à appréhender.

Mise en évidence sur le théâtre ukrainien, **l'irruption massive des nouvelles technologies sur le champ de bataille, avec l'emploi généralisé de robots, de drones et de logiciels exploitant l'intelligence artificielle, contribue à brouiller l'approche classique d'un conflit par paliers.** Fragilisant la pertinence des plateformes conventionnelles - avions ou missiles - produites au terme de longs et coûteux développements, elle pourrait aussi remettre en question la version nucléaire de ces plateformes, souvent dimensionnante pour la définition de leurs performances.

Les réflexions en cours dans les États-Majors pour répondre à ces nouveaux paradigmes opérationnels⁵, qu'accompagne la rivalité montante entre les entreprises installées du secteur et les nouveaux entrants issus de la tech, **pourraient remettre en cause l'équilibre industriel sur lequel s'est construit le contenu physique de la force de dissuasion française.**

L'introduction de l'IA et, à plus long terme, celle du calcul quantique sont d'autres facteurs possibles de déstabilisation de l'équation nucléaire avec une réévaluation du facteur humain dans la boucle de décision et de la cryptologie indispensable à son exercice.

De façon assez immédiate, le coût budgétaire de la dissuasion pèse sur ce débat : arme de non emploi, celle-ci ne peut en effet, moins que jamais, exonérer celui qui la possède d'un effort conséquent de réarmement adapté au nouveau contexte. La prolongation logique de ce constat implique que **l'effort de défense européen, s'il doit être davantage coordonné et mutualisé pour produire des résultats, ne devrait pas exclure sa composante nucléaire aujourd'hui portée par la France et le Royaume-Uni.**

Si elles suggèrent que la dissuasion nucléaire n'est immuable ni dans ses principes ni dans ses moyens, ces réflexions mettent surtout en évidence l'enjeu global que représente sa contribution souhaitable à la posture de défense européenne dans le contexte du retrait américain. Son utilité demain dépendra de la place qu'elle trouvera dans la stratégie de défense que les Européens sont condamnés à développer ensemble. **Cette réalité ne s'imposera pas seulement par des évolutions doctrinales, mais par le jeu de ruptures technologiques et industrielles qui interdiront le statu quo** : fongibilité accrue entre vecteurs conventionnels et nucléaires, décloisonnement numérique des systèmes de décision, réallocation de ressources pour tirer parti de ces synergies, coopération multinationale sur des équipements critiques, mutualisation du renseignement...

NOTES :

¹ A l'Île Longue, base de la Marine française abritant les sous-marins nucléaires.

² SNLE = Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins.

³ Système aujourd'hui en vigueur pour les armes nucléaires américaines présentes en Allemagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas.

⁴ Voir "La garantie française", Benoît d'Aboville (Revue Commentaire, Printemps 2026).

⁵ Voir "La vitesse est la matrice de la nouvelle puissance", Pierre Vandier (Le Grand Continent, avril 2026).